

B82 NANOTECHNOLOGIE [7]**B82B NANOSTRUCTURES; LEUR FABRICATION OU LEUR TRAITEMENT [7]**

- (1) La présente sous-classe ne couvre pas les structures chimiques ou biologiques en soi, qui sont spécifiquement prévues ailleurs, p.ex. dans les classes C08 ou C12. [7]
- (2) Dans la présente sous-classe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée: [7]
 "Nanostructure" désigne un agencement de matière précis à l'échelle atomique qui présente une configuration de forme particulière comprenant au moins un élément essentiel d'un seul bloc qui: [7]
 (i) est constitué d'un seul atome, d'une seule molécule ou d'un très petit ensemble d'atomes ou de molécules, ensemble qui n'est pas détectable complètement au moyen d'un microscope optique; et [7]
 (ii) a été réalisé en manipulant ses atomes ou ses molécules un par un comme des unités individuelles au cours de sa fabrication. [7]
- (3) Les nanostructures qui présentent des caractéristiques particulières directement liées à leur taille telle que définie dans la note (2) sont classées dans la présente sous-classe indépendamment des procédés de fabrication. Cependant, ces structures sont également classées dans les endroits appropriés prévus pour leurs caractéristiques de structure ou leurs caractéristiques fonctionnelles, si de telles caractéristiques présentent un intérêt. [7]

1/00 Nanostructures [7]

3/00 Fabrication ou traitement des nanostructures [7]